

Initiatives ministérielles

Il est bon pour nos relations avec nos amis et partenaires mexicains et aussi pour nos relations avec les pays d'Amérique latine et d'ailleurs, qui adhéreront peut-être à l'ALÉNA et à d'autres accords commerciaux qui ouvriront de nouveaux marchés dans l'avenir.

[Traduction]

Madame la Présidente, il est exact qu'il y a un prix à payer, en ce sens que les compagnies ou les travailleurs doivent s'adapter à ce marché élargi. Certains ont perdu leur emploi. Des compagnies ont fermé leurs portes. C'est regrettable, mais malheureusement inévitable dans une économie mondiale dynamique.

Le jeu en vaut-il la chandelle? Notre économie est maintenant plus forte; nous sommes mieux en mesure de soutenir la concurrence, et les succès au niveau des exportations, auxquels j'ai fait allusion plus tôt, le confirment bien. Personne ici à la Chambre n'oserait nier les avantages que je viens de mentionner pour les pays en développement? L'application intégrale de l'ALÉNA se fera sur dix ans, période qui n'est pas longue au point de retarder indûment les avantages, ni trop courte pour assurer une transition raisonnable pour les trois pays.

Qu'en est-il des autres avantages? Dans le prochain siècle, nous nous préoccupons aussi de conserver et de protéger nos ressources naturelles—notre air, nos terres et nos eaux. Les travailleurs et les gestionnaires se soucieront partout de la qualité de la vie dans les lieux de travail.

L'ALÉNA innove en ce qui concerne le règlement des problèmes environnementaux, comme aucun autre accord commercial ne l'a fait jusqu'ici. Par exemple, il autorise expressément la participation d'experts scientifiques au règlement des différends commerciaux. Il précise que les pays signataires ne peuvent abaisser les normes environnementales pour attirer des investissements chez eux. Par-dessus tout, l'ALÉNA stipule qu'il appartient à tous les partenaires de préserver et de consolider leurs normes environnementales. Dans son préambule, où sont énoncés ses grands objectifs, l'ALÉNA confirme l'engagement des trois pays à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des travailleurs, ainsi qu'à renforcer et à faire respecter les droits de ces derniers.

Le Canada est résolu à poursuivre des entretiens trilatéraux sur l'environnement et les normes du travail avec le Mexique et les États-Unis. Tel était notre objectif en février 1992, lorsque nous avons formulé pour la première fois les propositions canadiennes à cet égard. Nous sommes heureux de l'initiative prise par l'administration Clinton, qui a ramené ces propositions sur la table parce

qu'elles entraîneront une coopération plus solide en matière d'environnement entre nos trois pays, tout en favorisant un dialogue ouvert sur le milieu de travail au sein du nouveau marché nord-américain.

• (1140)

L'ALÉNA a véritablement favorisé la mise en lumière des dossiers de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Avant les négociations, le Canada était lié par divers accords bilatéraux sur ces questions avec le Mexique, mais les entretiens commerciaux ont débouché sur un programme plus complet de discussions trilatérales.

Sans l'ALÉNA nous n'en serions sans doute pas aujourd'hui à préparer la mise sur pied d'une commission Nord-Américaine de l'environnement. Celle-ci pourrait fort bien être chargée, entre autres, d'harmoniser les normes environnementales à la hausse, de fixer des seuils pour des polluants en particulier, de promouvoir la science et les techniques écologiques, et de sensibiliser davantage le grand public aux questions environnementales.

Dans le dossier du travail, nous allons réclamer la création d'une instance trinationale qui s'efforcera d'améliorer les conditions de travail et la qualité de la vie dans les trois pays. Un tel organisme contribuerait à réaliser l'objectif de l'ALÉNA, qui est de protéger, d'améliorer et de renforcer les droits fondamentaux des travailleurs.

Tout au long des négociations sur l'ALÉNA et dans les entretiens sur les accords parallèles, nous avons pu compter sur les connaissances et l'expertise des provinces, des organismes syndicaux et des groupes de protection de l'environnement. Ils ont énormément aidé le gouvernement à élaborer et à mettre au point son programme. Et il continuera d'en être ainsi à mesure que les pourparlers sur le travail et l'environnement progresseront dans les semaines à venir. Qu'il ne subsiste aucun doute: l'Aléna fait partie de l'engagement pris par le gouvernement en faveur de la qualité de vie au travail et du développement durable.

Cet accord contribuera indiscutablement à la croissance économique, mais il tiendra aussi compte de la santé et du bien-être de la population, sans oublier la protection et le respect de l'environnement dont nous dépendons tous.

En quelques décennies seulement, la collectivité des nations s'est transformée en un ensemble économique aux éléments de plus en plus interdépendants. L'aube du XXI^e siècle se lève sur un marché intégré qui comprend, tout à la fois, une production en série, destinée à une